

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### COMPARTIMENT BAKER NORTON ELITE EQUILIBRE MONDE FR0014006870 – ACTION C

Compartiment de droit français de la SICAV QUANTICS GLOBAL FUNDS  
Le Compartiment, tout comme la SICAV, est géré par délégation à la société QUANTICS TECHNOLOGIES.

#### Objectifs et politique d'investissement

##### Objectif de gestion :

Le Compartiment a pour objectif de réaliser une performance annualisée, nette de frais directs et indirects, supérieure à 4% pour les actions C sur une durée minimum de placement recommandée de 5 ans, avec pour objectif de maintenir la volatilité du portefeuille inférieure à 6% par an (hors conditions exceptionnelles de marché). Ce Compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

L'objectif de gestion est matérialisé par des investissements sur différentes classes d'actifs (actions, obligations, devises), différents styles (sectoriel, géographique, fondamental, quantitatif, alternatif, etc), au travers d'une sélection de fonds reflétant les expositions recherchées et de contrats financiers (produits dérivés).

La sélection de fonds s'appuie sur des modèles quantitatifs propriétaires à travers des critères financiers principalement mais aussi extra-financiers.

Il est rappelé aux souscripteurs potentiels que l'objectif de performance et de volatilité, énoncé au paragraphe précédent, est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du Compartiment

##### Indicateur de référence:

Compte tenu de son objectif de gestion et de la stratégie d'investissement poursuivis, le Compartiment n'a pas d'indicateur de référence.

##### Stratégie d'investissement:

L'univers d'investissement du Compartiment est défini par l'ensemble des marchés mondiaux actions, obligataires, devises et alternatifs à travers des OPC libellés en euro et en devises locales.

L'allocation dynamique entre les différentes catégories d'actifs s'effectue en respectant les contraintes d'exposition suivantes :

- Actions : de 0 à 60% de l'actif net, dont :
  - o Emergents, toutes capitalisations : 0 à 40%
  - o Small (< à 2 milliards EUR) et mid cap (entre 2 et 10 milliards): 0 à 30%
- Taux : de 0% à 100% de l'actif net ; dont
  - o Obligations Monde, hors émergents : 0 à 50%
  - o Obligations High Yield : 0 à 20%
  - o Monétaires : de 0 à 100%
- Matières premières : de 0% à 5% de l'actif net
- Stratégies Alternatives : de 0 à 15% de l'actif net ;
- Change : de 0 à 40% de l'actif net ;
- OPC : de 90 à 100% de l'actif net. A profil comparable, le compartiment choisira en priorité des OPC relevant des articles 9 puis 8 du règlement SFDR. Concernant les OPC français qui ont un label ISR, le compartiment privilégiera les OPC adoptant « l'Approche de l'exclusion », plutôt que « l'Approche de la Moyenne » entre deux fonds comparables.

Le processus de sélection des OPC s'effectue en 3 étapes principales :

- L'identification de produits comparables entre eux : cette première phase a pour objectif d'identifier des fonds présentant une unité de style (produits grandes valeurs, produits petites valeurs, produits indiciels et/ou produits investis sur des valeurs de croissance, valeurs value ...)
- L'analyse quantitative du comportement des produits les plus performants par famille : l'objectif de cette analyse est de retenir quelques fonds par style, jugés par la société de gestion parmi les plus régulièrement surperformants de leur catégorie ;
- Le filtre de la présélection quantitative des OPC est complété par une analyse qualitative sur la société de gestion qui gère le fonds cible ainsi que la stratégie de ce dernier. L'objectif de cette phase est de valider définitivement un certain nombre d'OPC, par style de gestion, qui vont constituer le cœur de liste de la sélection sur lequel l'allocation viendra s'appuyer.

La stratégie d'investissement du Compartiment pourra être intégralement déployée à travers des OPC, qui pourront représenter 100% de l'actif net

##### Allocation

Sur la base de son univers potentiel d'investissement, la gestion procède, mensuellement ou plus fréquemment en fonction des événements de marché, à une allocation stratégique, basée sur un modèle quantitatif de données financières et extra financières entre les différentes classes d'actifs afin de gérer leur compatibilité avec le profil de risque et le rendement potentiel déterminés pour ce compartiment.

En fonction des conditions de marché et de ses vues, le gérant a par la suite toute latitude pour procéder de manière discrétionnaire à une allocation tactique qui viendra modifier l'allocation stratégique. L'ajustement qui en résulte peut se faire par une augmentation ou une diminution de l'exposition aux classes d'actifs stratégiques ou par la mise en place de couvertures ou expositions spécifiques via des contrats financiers ou des expositions sur des classes d'actifs susmentionnées, via des OPC. Cet ajustement permet également au gérant de poursuivre l'objectif de maintien d'une volatilité annualisée cible du portefeuille inférieure à 6% par an.

**Conditions de souscription et rachat :** la périodicité de calcul de la valeur liquidative est quotidienne, la VL est établie chaque jour de bourse de Paris ouvré excepté les jours de fermeture de Paris. L'investisseur à la faculté d'obtenir le remboursement ou la souscription de ses actions sur simple demande auprès du dépositaire, chaque jour de valorisation (Bourse de Paris) avant 12H00. Les dividendes sont capitalisés.

**Recommandation :** La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

## Profil de risque et de rendement



**Explication de l'indicateur et ses principales limites :** Le compartiment se trouve dans la catégorie de risque / rendement indiquée ci-dessus en raison de la volatilité des marchés actions et taux. Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur du compartiment. Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée, et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital n'est pas garanti.

### Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

**Risque de crédit :** Risque éventuel de dégradation de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance qui induira une baisse du cours du titre.

**Risque de liquidité :** Risque lié à la faible liquidité des marchés sous jacents qui les rends sensibles à des mouvements significatifs d'achats et de ventes.

**Risque lié aux dérivés :** Le recours à ce type d'instruments financiers peut amplifier le risque de pertes.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de compartiment.

Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5%
Frais de Sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseiller, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Compartiment sur une année	
Frais courants	■ 3.45 % TTC.

Les frais courants ont fait l'objet d'une estimation fondée sur le montant total attendu des frais à l'exercice clos au 31/12/2022 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique "frais et commissions" du Compartiment de la SICAV.

Les frais courants ne comprennent pas les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées

Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

- Les performances, évaluées en Euro, sont nettes de frais de gestion (hors droits d'entrée et de sortie éventuels) et comprennent, le cas échéant, le réinvestissement des dividendes/ coupons courus.

Le Compartiment a été créé le 16 décembre 2021

## Informations pratiques

**Souscripteurs concernés** : Tout souscripteur ayant une souscription initiale minimum d'une action

**Dépositaire** : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur le Compartiment** : Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques du Compartiment sont disponibles gratuitement auprès de QUANTICS TECHNOLOGIES (42 AVENUE MONTAIGNE 75008 PARIS). La politique de vote, la politique de rémunération, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs) et le rapport rendant compte de l'exercice des droits de vote sont disponibles sur le site [www.quantics-technologies.com](http://www.quantics-technologies.com), et gratuitement auprès de QUANTICS TECHNOLOGIES.

**Conseiller en Investissement** : Wealth Patrimoine

**Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative** : auprès de la société de gestion.

La responsabilité de QUANTICS TECHNOLOGIES ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la Sicav.

**Fiscalité** : La Sicav et le Compartiment ne sont pas assujettis à l'Impôt sur les Sociétés et un régime de transparence fiscale s'applique pour l'actionnaire. La fiscalité de l'Etat de la SICAV peut avoir un impact sur le régime fiscal applicable à l'investisseur

Le présent Compartiment n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / "U.S. persons" (la définition est précisée dans le prospectus).

Ce Compartiment est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers. QUANTICS TECHNOLOGIES est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 15/03/2022.